

d'abord manifestées devant les répercussions possibles des principes directeurs sur les investissements des sociétés américaines au Canada.

Ce point m'amène à une deuxième considération: le rôle des investissements directs américains dans l'économie du Canada. Rôle important, bien entendu. Vu sous l'angle de l'économie américaine, c'est exactement comme si des non-résidents avaient investi plus de 400 milliards de dollars dans votre propre économie, dont plus de 250 milliards sont devenus partie intégrante de sociétés américaines; en somme, c'est exactement comme si des résidents d'un autre pays avaient une participation directe de près de 175 milliards de dollars dans les sociétés américaines. En pareilles circonstances, vous voudriez prendre les garanties nécessaires pour qu'en retour de l'occasion qui est ainsi offerte de participer à la croissance d'une nation dynamique et stable sur le plan politique, les détenteurs de ce capital se comportent en bons citoyens au sein de votre pays.

Ici encore, le réalisme est le meilleur guide quand il s'agit d'adopter une politique. Nous sommes pleinement conscients du rôle constructif que l'apport de capital étranger a toujours exercé sur le progrès économique du Canada. Il faut que cela continue. Et je suis persuadé que son effet restera bénéfique pour le Canada si les sociétés en cause dirigent leur exploitation en suivant rigoureusement les mêmes principes économiques que ceux qu'ils appliquent chez eux et en se conformant strictement aux lois du pays où leur capital est mis à profit. Le gouvernement canadien a formulé des principes directeurs pour ces sociétés dans des lettres que j'ai adressées à toutes les filiales de sociétés étrangères au Canada. Je suis heureux de pouvoir dire que ces principes ont, dans l'ensemble, reçu l'approbation des sociétés en cause.

En substance, les principes faisaient ressortir la responsabilité qui incombe à toutes les sociétés exploitées au Canada de développer leur rendement en utilisant efficacement les ressources du pays où elles se trouvent et en poursuivant avec dynamisme toutes les possibilités de ventes qui s'offrent au Canada comme à l'étranger. Les réactions que nous avons obtenues ont été très encourageantes. Malgré qu'il y ait place pour bien des améliorations et que le rendement varie d'une société à l'autre, en général les sociétés américaines se sont conformées à la plupart des principes énoncés ou sont disposées à adapter leur politique et leurs méthodes pour les accorder plus étroitement avec ces principes à l'avenir.

Considérons maintenant un aspect très important et souvent négligé des relations canado-américaines en matière d'économie, soit l'identité de nos buts par rapport à la collectivité économique mondiale. Trop souvent nous nous concentrons sur nos rapports bilatéraux sans porter une attention suffisante aux importants objectifs vitaux que nous partageons, guides de notre ligne de conduite dans l'arène commerciale mondiale.

De concert avec les États-Unis, le Canada a été l'un des principaux artisans d'un commerce mondial plus libre selon une base multilatérale. La série de négociations internationales en matière de commerce tenue sous les auspices du GATT et couronnée par les récents accords du "Kennedy Round", constitue l'un des meilleurs exemples de la collaboration internationale pendant la période de l'après-guerre. L'accord passé entre le Canada et